

Nous sommes tous fiers de notre Parlement, de nos progrès et de notre démocratie. A mon avis, c'est notre devoir aujourd'hui de réviser notre Règlement et notre procédure parlementaire, de moderniser nos pratiques et même nos idées afin de résoudre nos problèmes sérieux, et particulièrement celui de l'unité nationale.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté tout à l'heure, avec beaucoup d'attention, les propos du premier ministre (M. Pearson) qui relatait les anecdotes au sujet de la première session du premier Parlement canadien. A ce moment-là, je crois qu'il n'y avait que deux partis en Chambre, les conservateurs et les libéraux. Aujourd'hui, il faut admettre que le Parlement s'est enrichi, depuis quelques années, de créditistes convaincus.

Monsieur l'Orateur, personne n'a mentionné qu'en 1867, le gouvernement souverain du Canada, qui siégeait pour la première fois, qui devait adopter une législation, était aux prises, à ce moment-là, avec les mêmes problèmes qui nous confrontent aujourd'hui. Mais, à ce moment-là, la Banque du Canada n'existait pas. Elle ne fut fondée que plus tard. Et, aujourd'hui, nous faisons face encore aux mêmes problèmes qu'en 1867.

Et, en 1934, lorsque le gouvernement décidait de créer la Banque du Canada, c'était pour conquérir une indépendance financière qui lui permettrait de réaliser son indépendance économique. Or, l'indépendance parlementaire, nous l'avons. Maintenant, nous nous en servons tant bien que mal. Les Pères de la Confédération, eux, ignoraient ce que nous connaissons aujourd'hui et n'entrevoient pas qu'à ce moment-ci on se heurterait à des problèmes de productivité, de développement. Le Canada était très étendu; les moyens de communications n'existaient pas et cela prenait une éternité pour faire le tour d'un comté. Il n'y avait pas de voitures automobiles, pas de voies ferrées, pas d'aviation. Alors, les gens ne se connaissaient pas du tout. Aujourd'hui, les temps ont changé considérablement; les problèmes ont aussi changé et les solutions doivent changer. Nous n'avons pas pourtant réalisé notre indépendance économique.

• (3.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, ceci dit, revenons à la chose la plus sérieuse qui nous préoccupe aujourd'hui, soit la célébration du 100^e anniversaire de la première séance de la première session du Canada actuel.

Depuis cette première session, qui ne groupait que quatre provinces, bien des choses ont changé. En effet, six provinces se sont

jointes aux quatre premières; de plus, deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, se sont joints au Canada, et notre beau et grand pays a connu des développements et un essor prodigieux, j'oserais même dire miraculeux, depuis ces années.

Pendant 100 ans, notre pays a connu la gloire, mais il a aussi connu des déboires. Il a vécu une évolution constante comportant à la fois des réalisations concrètes et heureuses et, aussi, des injustices qui ne devraient plus se répéter à l'aurore d'un deuxième siècle.

Tous savent que nous avons une Constitution qui confère des droits et impose des devoirs au gouvernement fédéral comme aux gouvernements provinciaux. La justice la plus élémentaire, la compréhension, la tolérance ne doivent pas être la responsabilité d'un seul secteur de notre pays, et c'est pourquoi j'affirme devant toute la nation canadienne que le texte et surtout l'esprit de la constitution canadienne n'ont été, jusqu'à maintenant, respectés que dans la province de Québec. C'est la raison pour laquelle, monsieur l'Orateur, à l'occasion de cette commémoration de notre institution parlementaire canadienne, je prie les gouvernants et le peuple de toutes les provinces du Canada de traiter, dans leurs limites respectives, nos minorités françaises, comme le Québec a traité et traite la minorité de langue anglaise qui vit dans ses limites. C'est à ce compte seulement que nous pourrions réaliser pleinement l'entente, la cordialité et l'unité si nécessaires au développement et à l'épanouissement de notre merveilleux pays.

La collaboration et la tolérance ne sont pas des voies à sens unique. Il faut qu'un Canadien d'expression anglaise se sente chez lui partout au Canada, même au Québec, mais il faut aussi qu'un Canadien d'expression française se sente chez lui non seulement au Québec, mais dans toutes les provinces du Canada. Ceci ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que tous les Canadiens d'expression anglaise doivent apprendre le français, pas plus, d'ailleurs, que tous les Canadiens d'expression française doivent apprendre l'anglais. Non. Mais ceci veut dire que, dans les limites de leur province respective, si l'on accepte réellement le fait de la coexistence ou si l'on accepte la situation dans laquelle nous devrions vivre, il faut à tout prix que ces gens apprennent à respecter l'autre qui ne parle pas sa langue, qui n'a pas la même culture, et cela non seulement, je le répète, dans une province mais dans toutes les provinces.

Et ici, je crois que le gouvernement central, qui n'a pas à s'immiscer dans les affaires provinciales, pourrait tout au moins offrir des suggestions à l'occasion des conférences fédérales-provinciales. Il pourrait suggérer à des